Monsieur Philippe Sordet Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) Rue Caroline 11 1014 Lausanne

Lausanne, le 19 avril 2007 S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2007\POL0714.doc REJ/ich

Nouvelle politique régionale fédérale : projet d'ordonnance

Monsieur le Chef de service,

Votre courrier du 30 mars 2007 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

D'une manière générale, le projet d'ordonnance fédérale contraste par sa simplicité, face à un dossier aussi complexe que celui de la Nouvelle politique régionale fédérale (NPR) et de ses enjeux pour notre pays. Nous ne nous en plaindrons toutefois pas, la simplicité étant toujours la bienvenue en matière de législation. Nous saluons donc la volonté imprimée à ce projet de « maintenir les points forts de la nouvelle politique régionale et la flexibilité de sa base légale dans les limites du régime de l'économie de marché ».

Par contre, nous regrettons vivement le fait que le présent projet traitant des instruments de politique régionale soit séparé de l'ordonnance traitant des allègements fiscaux prévus par la loi. Le fait que les modalités et les exigences de mise en œuvre puissent différer entre ces deux thématiques ne doit pas occulter que le volet fiscal fait partie intégrante des instruments de politique économique et contribue de manière non négligeable à assurer des conditions-cadres compétitives à la place économique suisse. L'exonération fiscale représente souvent un pré-requis avant toute entrée en négociation.

En conclusion, nous ne pourrons soutenir valablement le projet d'ordonnance sur la politique régionale qu'une fois que le projet d'ordonnance concernant les allègements fiscaux sera connu. Sans quoi, la NPR risque ne pas atteindre ses buts. A notre sens, l'aspect fiscal ne doit pas être dissocié des instruments de politique économique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly Sous-directeur